

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/La-Cour-d-appel-confirme-le-juge-Guzman-dans-ses-fonctions-pour-enqueter-a-Pinochet>

La Cour d'appel confirme le juge Guzman dans ses fonctions pour enquêter à Pinochet :

- Les Cousins - Chili -
Date de mise en ligne : lundi 20 septembre 2004

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Agence France-Presse

Santiago, 16 septembre 2004

La Cour d'appel de Santiago a confirmé jeudi dans ses fonctions le juge Juan Guzman Tapia, chargé de l'enquête sur l'ex-dictateur Augusto Pinochet pour des atteintes aux droits de l'homme durant son régime (1973-1990), rejetant le recours en récusation des avocats du général en retraite de 88 ans.

La troisième chambre de la Cour d'appel, dans un arrêt qui ne peut être l'objet d'aucun recours, a estimé que le magistrat pouvait continuer ses investigations sur l'Opération Condor, un plan secret et concerté des dictatures sud-américaines des années 70 et 80 pour éliminer leurs opposants.

Les avocats de l'ancien dictateur demandaient la récusation du juge au motif qu'il était partial, éprouvant de l'antipathie envers leur client.

Après que la Cour suprême eut rejeté un premier recours début septembre, ils s'étaient tournés vers la Cour d'appel, ce qui avait empêché Pinochet d'être interrogé par le juge.

Ce dernier, qui tente de juger Pinochet depuis janvier 1998, date de la première plainte notamment pour crimes de génocide et homicide aggravée, était en effet dessaisi du dossier le temps que la Cour d'appel rende son arrêt.

L'un des avocats des parties civiles, Me Eduardo Contrera, s'est félicité de l'arrêt, soulignant que « ce qui va se passer maintenant, c'est que le juge Guzman Tapia va fixer la nouvelle date de l'interrogatoire ».